

L'éducation, pierre d'angle du processus de Lisbonne

2004/2272(INI) - 11/07/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Guy BONO (PSE, FR) sur l'éducation, pierre angulaire du processus de Lisbonne. Le rapport estime que pour atteindre les objectifs de Lisbonne, il faut mettre davantage l'accent sur l'éducation et que l'Union devrait «urgemment» promouvoir la convergence des systèmes d'éducation des États membres vers des standards de performance plus élevés. Il considère que les actions concrètes à mettre en œuvre aux niveaux communautaire et national en ce qui concerne l'éducation et la formation doivent s'adresser en priorité à des groupes ciblés tels que les jeunes, les personnes à la recherche d'un emploi et les personnes en quête de formation. Le rapport invite les États membres à mettre en œuvre le programme de travail «Éducation et Formation 2010» en assurant l'implication de tous les acteurs concernés.

Les députés européens encouragent vivement les États membres à mettre en œuvre une politique d'éducation et de formation tout au long de la vie débouchant sur l'inclusion sociale et adaptée aux évolutions sociales, démographiques, et économiques. À titre d'exemple, des programmes de formation systématique à l'utilisation des nouvelles technologies devraient être mis en place dans tous les établissements d'enseignement et de formation tout au long de la vie.

Le rapport formule d'autres recommandations:

- le Conseil, la Commission et les États membres sont invités à entreprendre les actions nécessaires pour accélérer la mobilité des étudiants, des stagiaires, des travailleurs, ainsi que des chercheurs, de même que la reconnaissance mutuelle des qualifications;
- la priorité doit être accordée à la diminution du nombre élevé de jeunes quittant prématurément l'école sans aucune qualification;
- la Commission est exhortée à créer un projet pilote visant à l'élaboration d'un programme de type «Erasmus» pour les apprentis, afin de faciliter l'accès des apprentis aux programmes communautaires d'éducation et de formation dits de «nouvelle génération»;
- les États membres sont invités à prendre des mesures adéquates pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil et assurer une augmentation de 15 % du nombre de diplômés des filières scientifiques d'ici à l'an 2010, en corrigeant simultanément le déséquilibre entre hommes et femmes;
- les États membres sont invités à définir des politiques nationales plus cohérentes et à améliorer les conditions d'accès des demandeurs d'emploi à la formation et à l'éducation, en association avec les partenaires sociaux.

Enfin, la commission souligne le rôle capital dévolu aux universités dans la création et la diffusion de la connaissance et recommande vivement de renforcer leur importance en développant les synergies entre l'enseignement supérieur européen, la recherche européenne, l'apprentissage tout au long de la vie en Europe et le secteur de la production.